

## **Éléments de cadrage des formations civiques et citoyennes dématérialisées**

### **Avant-propos**

Les Formations Civiques et Citoyennes (FCC) doivent, par principe, être réalisées en présentiel.

Toutefois, dans le contexte sanitaire actuel, si les conditions d'organisation en présentiel rendent impossible la mise en place d'une formation, une FCC peut être programmée dans un format à distance, grâce à l'utilisation de moyens numériques adaptés, et à la condition que la qualité et le caractère collectif de la formation soient garantis.

### **Procédure de dépôt des offres**

Les propositions de formations civiques et citoyennes dématérialisées sont ouvertes aux organismes agréés Service Civique. Elles doivent être **déposées sur la [plateforme FCC](#) en remplissant un formulaire spécifique**, puis font l'objet d'un examen conjoint des référents départementaux et régionaux Service Civique. Vous veillerez à remplir précisément le formulaire, notamment le **champ « Description », avec le détail des outils et méthodes pédagogiques utilisés.**

Les offres doivent être **déposées au minimum 1 mois ½ avant leur réalisation.**

### **Contenu et organisation des FCC dématérialisées**

Toutes les formations proposées **doivent s'adosser [au référentiel national](#)** en termes de :

- thématiques
- collectif de volontaires
- partage d'expériences
- apprentissage via le débat.

Les FCC dématérialisées doivent être **constituées de modules rapprochés** (tous les 2 ou 3 jours par exemple) **et de phases intermédiaires**. On entend par phase intermédiaire le laps de temps entre 2 modules au cours duquel des éléments préparatoires peuvent être demandés aux participants afin d'articuler les modules.

Le format est **1h30 à 2h30 maximum par module.**

La jauge de participation est fixée à **15 volontaires maximum**, à vous de définir le nombre minimum et maximum de participants selon cette contrainte.

Nous vous rappelons que **vous avez à charge de :**

- contacter les volontaires et leurs organismes d'accueil en cas d'annulation de la formation ou de report
- délivrer aux volontaires une attestation de participation.

### **Modalités de financement**

- Une FCC **composée de deux modules sera considérée comme 1 journée de formation en présentiel** et pourra être facturée **au maximum 50€** à l'organisme d'accueil du volontaire.
- Les formations proposant **3 ou 4 modules, considérés comme 2 journées de formation**, pourront être facturées **au maximum 100€.**